

La « Brèv'AGRO »

Enseignement Agricole, une branche à cultiver

→ PEPA et GIPA : quand l'administration s'intéresse au pouvoir

Annoncée en juin 2023, décrétée le 31 juillet 2023 et versée en octobre 2023, la prime PEPA (Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat) ne concerne malheureusement **que les personnels de droit public dont la rémunération annuelle brute entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023 est inférieure à 39 000 euros. Cette prime est forfaitaire et varie de 300 à 800 euros.**

Le décret du 11 août 2023 reconduit et prolonge la prime GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) mise en place depuis 2008. Si votre traitement indiciaire brut sur la période qui s'étend du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2022 a évolué moins vite que l'inflation, vous pouvez bénéficier de cette prime.

Pour savoir si vous êtes éligible, connectez-vous sur votre ENSAP et utilisez notre [simulateur](#) 

Le SPELC déplore le caractère sélectif de ces dispositifs : déjà exclus de la prime d'attractivité, voyant l'horizon de la retraite s'estomper, les agents avec le plus d'ancienneté ne sont pas concernés par la prime PEPA et peu par la GIPA.

→ Valoriser l'expérience professionnelle : la cécité sélective du SRH

Pour réaliser la prise en charge financière dans les meilleurs délais, les enseignants nouvellement contractualisés sont recrutés et rémunérés à **l'échelon 1 de leur grille de rémunération**. Leur reclassement sera effectué dans un second temps et sera rétroactif à la date du recrutement.

Ils recevront dès lors un arrêté de reclassement qui mentionnera la reprise de leur antériorité de service.

Mais attention à valoriser l'antériorité, à posteriori, le SRH peut faire preuve d'une cécité très sélective. L'agent dispose alors d'un délai de deux mois pour contester cet arrêté.

Nous invitons les nouveaux agents à être très vigilants et à contacter le représentant local du SPELC à la moindre question.

La saisie du tribunal administratif est malheureusement souvent le seul recours face à l'administration. Nous pouvons vous épauler dans ces démarches afin de vous défendre.

→ La bonne santé des établissements du CNEAP

Si les effectifs augmentent cette année de 0.48% (soit 573 apprenants en plus cette année), c'est grâce à l'apprentissage. En effet, 693 apprentis supplémentaires sont inscrits depuis septembre (pour un total de 9459), la formation initiale par voie scolaire est en léger recul avec 190 apprenants en moins (pour un total de 4419). Plus inquiétant en revanche est la forte diminution des apprenants en BTSA (- 488). Il faut aussi noter que la transformation, la vente-commerce, l'agroéquipement et la production horticole sont les formations qui sont en régression cette année.

Les défis sont nombreux : pallier les difficultés de recrutement, augmenter le nombre d'apprenants en filière production afin d'anticiper les départs en retraite qui s'annoncent, faire connaître les métiers de l'agriculture dès le primaire, soutenir les établissements les plus fragiles...

Mais des inquiétudes demeurent : le développement de la mixité des publics et la reconnaissance du surcroît de travail pour les enseignants/formateurs, le statut des enseignants de la voie professionnelle, la reconduction du pacte enseignant...

→ Le CSE : faites entendre votre voix dans votre établissement

Certains établissements arrivent au bout du mandat de leurs élus CSE. Et si c'était vous ? Le comité social économique est une instance de votre établissement à laquelle vous pouvez participer pour faire entendre votre voix, participer aux décisions de l'établissement, que vous soyez de droit privé, ou de droit public. Ensemble oeuvrons pour la mise en place d'un CSE garantissant le dialogue, le bien être des salariés et pour un CSE acteur de la pérennité de son établissement, notamment avec le droit de regard sur la BDESE.

→ VOUS ÉPAULER

→ VOUS REPRÉSENTER

→ VOUS DÉFENDRE

Spelc
au cœur
de l'action

L'actualité de la profession, l'expertise et les conseils du Spelc sur :

  Fédération nationale des Spelc

 @FederationSpelc

Vous avez un esprit libre et constructif!

ADHÉREZ AU SPELC SUR:

www.spelc.fr/adherer

 t.lebreton@spelc.fr 

